



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	18
Date de convocation		
2 avril 2026		

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril  
à 19 heures 30 minutes

**Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ**  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à  
la Mairie, sous la présidence de  
M. COT Jean-Pierre, Maire

**Présents :** MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Cédric PIMOUNET, Isabelle PATRIARCA, Pierre GUICHERD, Marie-Thérèse CAILLE, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Elisabeth HOUPLAIN, Jean-Christophe BERIOL, Alain LAFFONT, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Emilie LOZES-AUBAN, Mathieu LAFFORGUE, CARADEC Mathilde, Sylvie GIBEL-DASTUGUE, Etienne BADIANE.

**Absents ayant donné une procuration :** Romain IDRAC à *Jean-Pierre COT*.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Bernard ANÉ.

**2026-29**

**2026-29 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.**

Vu les dispositions de l'article L 4141-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Il est proposé au conseil municipal de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La liste « **Ensemble allons plus loin** »

- Christine BEYRIA, Cédric PIMOUNET, Pierre GUICHERD, membres titulaires
- Émilie LOZES AUBAN, Étienne BADIANE, Mathieu LAFFORGUE, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 19

Suffrages exprimés : 19

Ainsi répartis :

La liste « **Ensemble allons plus loin** » obtient 19 voix

Quotient électoral = 6.3333

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « **Ensemble allons plus loin** » obtient 3 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

- Christine BEYRIA, Cédric PIMOUNET, Pierre GUICHERD, membres titulaires
- Émilie LOZES AUBAN, Étienne BADIANE, Mathieu LAFFORGUE, membres suppléants

Pour faire partie, avec M le Maire, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Maire, Jean-Pierre COT**

